

SERVICE FORMALITES ET REGLEMENTATIONCourriel : profimmo@savoie.cci.fr**CHAMBERY**5 rue Salteur CS 22416
73024 CHAMBERY CEDEXOuvert du lundi au vendredi
9h / 11h30 - 13h45 / 16h**ALBERTVILLE**45 Avenue Jean Jaurès BP 20007
73201 ALBERTVILLE CEDEXPermanences les mardis et jeudis
9 h / 11h30 - 13h45 / 16h

Professions immobilières : déclaration préalable d'activité (établissement immatriculé en France)

Lors de la délivrance du nouveau récépissé, l'ancien doit être impérativement restitué à la CCI

1 - Pièces justificatives

NOUVEL ETABLISSEMENT

Pour le directeur ou responsable légal en l'absence de directeur

Carte nationale d'identité / passeport / titre de séjour / extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) :
1 copie recto-verso

Ressortissant de l'**Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ou du Royaume-Uni** :
lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française

Ressortissant **d'un état tiers** :
extrait du casier judiciaire ou à défaut, document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet état :
1 original datant de moins de 3 mois

Justificatif(s) d'aptitude professionnelle du directeur (*voir liste*)

Pour l'entreprise

Carte professionnelle du titulaire :
1 copie

Toutes les pièces (à l'exception de la pièce d'identité) doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

MODIFICATION (adresse de l'établissement – directeur)

Pour le directeur ou responsable légal en l'absence de directeur

- Carte nationale d'identité / passeport / titre de séjour / extrait d'acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation) :
1 copie recto-verso
- Ressortissant de l'**Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ou du Royaume-Uni** :
lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française
- Ressortissant **d'un état tiers** :
extrait du casier judiciaire ou à défaut, document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet état :
1 original datant de moins de 3 mois
- Justificatif(s) d'aptitude professionnelle** du nouveau directeur (*voir liste Aptitude Professionnelle*)

Pour l'entreprise

- Récépissé de déclaration préalable d'activité** :
1 copie

Toutes les pièces (à l'exception de la pièce d'identité) doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

2 - Formulaire

- Cerfa** n° 15312*03
signé par le directeur de l'établissement

A télécharger sur www.service-public.fr

3 - Frais

Rémunération pour instruction du dossier :
96 €

[Arrêté du 10/02/2020 \(Journal Officiel du 14/02/2020\)](#)

Espèces, CB, virement ou chèque libellé à l'ordre de
CCI Savoie

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier